



Secrétariat
Inspection du second degré

Orléans, le 31 août 2023

Affaire suivie par :
Isabelle Cabantous
Tél : 02 38 79 39 13
Mél : ce.ien@ac-orleans-tours.fr

Les IEN-ET STI SI et AADMA

à

21, rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex 01

Mesdames et Messieurs les DDFPT
Mesdames et Messieurs les professeurs
d'enseignement professionnel industriel, des
arts appliqués et métiers d'art

S/C

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics et privés

Objet : Lettre de rentrée 2023

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre engagement au service des élèves de la voie professionnelle et à vous témoigner notre confiance.

Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent l'académie d'Orléans-Tours.

La rentrée 2023 nous amène à évoquer plusieurs thématiques précisées ci-dessous.

[S'inscrire dans l'évolution du lycée professionnel](#)

Nos secteurs professionnels font face à des besoins importants en personnel qualifié afin de répondre aux différents défis sociétaux. Le lycée professionnel n'a jamais bénéficié d'autant de moyens, d'attention et de communication.

Aussi, nous devons nous saisir de ces opportunités afin de répondre à plusieurs objectifs :

- développer l'attractivité de nos diplômes en les adaptant aux besoins des territoires ;
- valoriser les pratiques et les initiatives ;
- susciter de l'ambition scolaire.

Les douze mesures de la réforme présentée au printemps sont des leviers dont il faut s'emparer (liens [education.gouv](http://education.gouv.fr) et [eduscol](http://eduscol.fr)).

Exploiter le plan de formation et le suivi d'acquisition des compétences

Dans la continuité des précédentes consignes de rentrée, la formalisation des plans de formation relatifs à chaque diplôme et leur partage via votre ENT demeurent indispensables. Utile aux professeurs d'enseignement professionnel pour se coordonner et pour l'accueil de professeurs stagiaires et contractuels, le plan de formation permet l'articulation des enseignements, de la co-intervention, de l'accompagnement renforcé, des activités de chef d'œuvre, des PFMP et des projets.

Le plan de formation doit permettre une déclinaison du parcours de l'élève afin d'assurer le suivi d'acquisition de ses compétences, conformément aux diplômes rénovés récemment et ceux qui le seront prochainement. Les actions de formation conduites par les formateurs STI s'inscrivent dans cette dynamique par un suivi régulier et formalisé des acquisitions durant le temps de la formation articulé à une évaluation certificative en fin de parcours.

Accompagner les stratégies pédagogiques

La formation et l'accompagnement des enseignants et des équipes disciplinaires seront concentrés sur :

- l'usage des outils numériques au service des apprentissages (webinaires ...) ;
- la formation et l'évaluation par compétences ;
- la pédagogie de projet ;
- la mise en œuvre des nouveaux référentiels.

Les documents fournis en pièces jointes sont des ressources incontournables que chacun doit s'approprier.

En complément, les actions et communications régulières du IAN STI (Interlocuteur Académique au Numérique) accompagnent utilement les évolutions à prendre en compte dans la classe. Rassemblées sur l'espace M@gistère (lien [espace](#)) elles permettent d'enrichir vos pratiques afin d'accompagner les jeunes dans la construction de leur citoyenneté numérique (CRCN) et sa valorisation à travers les certifications PIX, dont l'usage dépasse désormais celui de l'institution et permet d'enrichir tous les CV.

L'ensemble des inspectrices et inspecteurs sont disponibles pour contribuer à l'enrichissement des réflexions pédagogiques et apporter des réponses aux appels à projets (Liens [CNR : NEFLE](#), [AMI CMA](#), [France 2030](#)).

L'expertise des DDFPT permet d'alimenter et de coordonner les réflexions et les projets pédagogiques.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Les IEN-ET STI SI et AADMA

Pièces jointes :

- préconisations pédagogiques relatives à l'organisation des enseignements
- préconisations pour les enseignements de construction dans la voie professionnelle STI
- repères pour évaluer

 <p>ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS</p> <p>Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>IEN STI</p> <p>14/12/2021</p>	<p align="center">PRECONISATIONS PEDAGOGIQUES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DANS LES FORMATIONS DU SECTEUR STI</p>
<p align="center">Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner du sens à l'enseignement professionnel en mettant en synergie l'ensemble des enseignants intervenant sur la spécialité au profit des apprentissages des élèves. ➤ Enseigner à partir de projets s'appuyant sur des supports réels, représentatifs, communs et évitant l'entrée par les savoirs associés. 	
<p align="center">Répartition des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un enseignant doit toujours être en capacité de traiter l'ensemble d'un référentiel de certification d'un diplôme donné. ➤ L'enseignement professionnel doit être considéré dans son ensemble et non pas cloisonné en sous-ensembles du type technologie, atelier, laboratoire ... ➤ Éviter le maintien systématique du service des professeurs sur les mêmes niveaux de classe et de diplôme durant plusieurs années de suite (permettre la vision globale d'un cycle de formation, éviter la perte de compétences techniques). ➤ Privilégier les professeurs des disciplines génie mécanique construction/génie civil construction et économie pour les enseignements de construction mécanique / construction économie. Ces enseignements requièrent des compétences particulières maîtrisées par les enseignants de ces disciplines. Il convient d'assurer la complémentarité de ces enseignements avec ceux de spécialité. ➤ Éviter de confier aux contractuels débutants les activités particulières qui nécessitent une expertise pédagogique (dispositifs de la TVP, activités classe entière, 3ème prépa métiers). 	
<p align="center">Emplois du temps</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se limiter à deux intitulés : <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement professionnel de spécialité (Ens. pro. spé.) • Enseignement professionnel de construction (Ens. pro. cons.) ➤ En fonction de l'organisation retenue par l'établissement, le chef d'œuvre apparaîtra dans l'emploi du temps sous la forme horaire hebdomadaire ou regroupement sur plusieurs périodes. ➤ Dans un cadre plus général l'emploi du temps élèves devrait faire apparaître les dispositifs : co-intervention et accompagnement renforcé (consolidation des acquis, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation). 	
<p align="center">Outil d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans les bulletins scolaires périodiques, privilégier une seule rubrique pour l'enseignement professionnel, des sous-rubriques par unité certificative ou par bloc de compétences, dans laquelle une synthèse d'acquisition des compétences des jeunes est construite collégalement par l'équipe de professeurs. Elle évoque au minimum des constats et des conseils pour progresser. Les libellés des compétences sont conformes aux annexes du LSL pour les BAC PRO ou des référentiels pour les CAP. ➤ Dans les filières disposant d'un outil de suivi d'acquisition de compétences, le bilan intermédiaire de compétences est joint à chaque bulletin périodique. 	

<p>Démarches incontournables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construire un plan prévisionnel de formation commun pour une spécialité de diplôme en y intégrant les activités menées en co-intervention. ➤ Rendre compte du niveau de maîtrise des compétences. <p>Ces deux démarches s'appuient sur des outils conçus, formalisés et utilisés en équipe.</p>															
<p>Enseignement de la construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignements de "construction mécanique" ou "construction économie" doivent être envisagés comme complémentaires aux enseignements de spécialité. Cela qui exige une construction commune du plan de formation et la mise en œuvre de supports communs à chaque fois que cela est possible. ➤ Certaines activités liées à la construction mécanique/construction économie, peuvent se dérouler sur les plateaux techniques, à défaut à proximité immédiate. ➤ Dans le cadre des classes de Seconde famille des métiers, l'enseignement de la construction doit être considéré comme "la clé de voûte" du projet de formation. ➤ Voir Annexe – Préconisations pédagogiques pour les enseignements de construction mécanique et de construction économie dans la voie professionnelle. 															
<p>Semaine d'intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer des activités favorisant la connaissance de chaque jeune et de son projet professionnel (BO n°13 du 31 mars 2016 : réussir l'entrée au lycée professionnel). 															
<p>Implication des enseignants STI au sein du conseil pédagogique</p>	<p>Les enseignants de sciences et techniques industrielles participent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La formalisation du projet d'accompagnement renforcé, en particulier l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix d'orientation (préparation à l'insertion professionnelle et préparation aux poursuites d'études) ➤ La formalisation des activités menées dans le cadre de la co-intervention ➤ La réflexion sur la construction des projets de chef d'œuvre ➤ L'organisation de la semaine d'intégration 															
<p>Exemple de démarche pédagogique</p>	 <table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Étape 1</td> <td>Étape 2</td> <td>Étape 3</td> <td>Étape 4</td> <td>Étape 5</td> </tr> <tr> <td>...</td> <td>...</td> <td>...</td> <td>...</td> <td>...</td> </tr> <tr> <td>Le choix du projet support</td> <td>L'identification des potentiels pédagogiques du projet support</td> <td>L'élaboration des scénarios pédagogiques</td> <td>La production des séquences pédagogiques</td> <td>La définition des activités élèves</td> </tr> </table>	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5	Le choix du projet support	L'identification des potentiels pédagogiques du projet support	L'élaboration des scénarios pédagogiques	La production des séquences pédagogiques	La définition des activités élèves
Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5												
...												
Le choix du projet support	L'identification des potentiels pédagogiques du projet support	L'élaboration des scénarios pédagogiques	La production des séquences pédagogiques	La définition des activités élèves												

Place de l'enseignement de la « construction mécanique » et de la « construction économie », dans la voie professionnelle.

Les enseignements de « construction mécanique » et de « construction économie » participent à l'acquisition d'une culture transversale et scientifique. Ils permettent d'assurer la complémentarité avec les enseignants de spécialité, tout en consolidant la réussite des bacheliers professionnels qui s'engageront dans une poursuite d'étude. Ils permettent également de développer des compétences relatives aux enjeux des transitions numérique et énergétique dans le secteur industriel et le domaine du bâtiment.

La distribution du volume horaire entre ces enseignements n'est pas spécifiée dans les textes réglementaires. Une analyse approfondie des référentiels de certification des diplômes peut permettre une répartition entre ces disciplines et ainsi évaluer le nombre d'heures hebdomadaire à attribuer.

Afin de garantir la qualité de l'enseignement et une organisation pédagogique adaptée, dans notre académie, les inspecteurs de l'Éducation nationale, sciences et techniques industrielles ont élaboré des préconisations. Elles sont présentées en annexe et transmises en tant qu'outil d'aide à la décision dans le cadre de l'autonomie de vos établissements.

1 - La construction mécanique et la construction et économie font partie intégrante de l'enseignement professionnel.

L'enseignement de la construction répond à deux objectifs :

- Fournir à tout apprenant une culture technologique générale portant sur la compréhension des solutions constructives mises en œuvre à partir de situations réelles ; celle-ci étant indispensable pour appréhender un cursus de formation professionnelle ;
- Répondre aux besoins spécifiques de la spécialité en termes de problématique à résoudre, d'activités à mener et de supports à étudier.

Nous recommandons qu'il soit dispensé par des enseignants pleinement intégrés au sein des équipes de spécialité :

- Pour la construction mécanique par un enseignant PLP Génie Mécanique Construction (P4100) ;
- Pour la construction économie par un enseignant PLP Génie Civil Construction et Économie (P3010).

Dans le cadre de la Transformation de la Voie Professionnelle :

- Le volume horaire de l'enseignement de la construction, dispensé sur l'ensemble du cycle, est intégré :
 - En BAC PRO, dans les 856 heures de l'enseignement professionnel à répartir entre la spécialité et ces disciplines.
 - En CAP, dans les 645,5 heures de l'enseignement professionnel à répartir entre la spécialité et ces disciplines.

Le groupe des IEN-ET STI préconise un volume horaire de 168 heures par groupe pour le cycle en BAC PRO et 110 heures pour le cycle en CAP. Cette proposition est à moduler en fonction du plan de formation élaboré conjointement entre les enseignants de spécialité et l'enseignant de construction.

- L'enseignement de la construction trouve également tout son sens dans la co-intervention et le chef d'œuvre dans le cadre d'un travail interdisciplinaire.

2 - Un enseignement mettant en œuvre une pédagogie inductive.

Organisé en démarche de projet ou en centre d'intérêts, cet enseignement doit mettre en œuvre une pédagogie inductive. À ce titre, nous conseillons de privilégier à chaque fois que cela est possible un bloc horaire d'heures consécutives pour faciliter les activités de réalisation.

Nous rappelons l'importance de l'usage du numérique (réalité virtuelle, augmentée, modèles 3D...) qui sera systématiquement recherché et développé. Dans ce cadre, il faut privilégier l'exploitation de la maquette numérique (par exemple, la démarche BIM dans le secteur du bâtiment et des travaux publics) dans la formation aussi bien en construction mécanique qu'en construction économie. En effet, la maquette numérique contenant toutes les informations de tout ou partie d'un système ou d'un ouvrage, est la base du travail collaboratif en mode projet.

Les familles des métiers regroupent des compétences professionnelles communes aux spécialités des baccalauréats qui la composent. L'enseignement de la construction revêt une place prépondérante au sein des familles de métiers notamment dans la mise en œuvre des compétences communes favorisant ainsi le décroisement des spécialités. Dans ce cadre, une attention particulière sur les heures d'enseignement de construction, en classe de seconde, devra être portée en fonction des projets pédagogiques mis en œuvre.

3 - Un enseignement indissociable avec la spécialité.

Afin de favoriser le lien entre l'enseignement de la construction et de la spécialité, nous recommandons :

- De dispenser les heures de construction dans le plateau technique de spécialité ou une salle attenante, afin de permettre des allers-retours en fonction de la stratégie pédagogique de la séance ;
- D'élaborer conjointement par l'équipe de l'enseignement professionnel (construction + spécialité) un plan de formation de façon à concevoir au préalable l'organisation du parcours de formation sur l'ensemble du cycle ;
- D'utiliser au maximum si ce n'est à chaque fois, des supports issus de la spécialité.

4 - Une certification intégrée avec la spécialité.

Généralement, la construction est intimement liée à la spécialité dans les épreuves certificatives. Nous préconisons donc pour une réelle évaluation certificative dans l'esprit du CCF pour les spécialités concernées :

- De mener un travail en équipe de l'enseignement professionnel de « construction mécanique » ou de « construction économie » et de spécialité (stratégie pédagogique commune sur des lieux communs) ;
- De systématiser l'utilisation d'un outil de positionnement individualisé permettant de mesurer l'acquisition progressive des compétences et de déclencher, quand l'élève est prêt, la certification en CCF ;
- De proposer pour la certification, une évaluation construite à partir de supports communs par l'ensemble de l'équipe de l'enseignement professionnel et visant les compétences attendues par l'épreuve.

Nous rappelons que toute situation d'évaluation doit être menée dans le cadre de la définition de l'épreuve.

PRECONISATIONS PEDAGOGIQUES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN DESIGN (Arts Appliqués Culture Artistique) ET METIERS D'ART

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner du sens à l'enseignement professionnel et à l'enseignement général en mettant en synergie l'ensemble des enseignants intervenant sur la spécialité au profit des apprentissages des élèves. ➤ Enseigner à partir de projets s'appuyant sur des supports réels, représentatifs, communs.
Répartition des services	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un enseignant doit toujours être en capacité de traiter l'ensemble d'un référentiel de certification d'un diplôme donné et/ou du programme d'arts appliqués et cultures artistiques. ➤ L'enseignement professionnel doit être considéré dans son ensemble et non pas cloisonné en sous-ensembles du type technologie, atelier, ... ➤ Éviter le maintien systématique du service des professeurs sur les mêmes niveaux de classe et de diplôme durant plusieurs années de suite (permettre la vision globale d'un cycle de formation, éviter la perte de compétences techniques). ➤ Privilégier la complémentarité des enseignements d'arts appliqués et cultures artistiques par des heures accolées aux enseignements professionnels. ➤ Éviter de confier aux contractuels débutants les activités particulières qui nécessitent une expertise pédagogique (dispositifs de la TVP, activités classe entière, 3ème prépa métiers).
Emplois du temps	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se limiter à trois intitulés : <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement des arts appliqués et cultures artistiques (Design) • Enseignement professionnel de spécialité (Ens. pro. spé.) (Métiers d'Art) • Enseignement de l'histoire des styles ou de l'histoire des arts (Métiers d'Art) ➤ En fonction de l'organisation retenue par l'établissement, le chef d'œuvre apparaîtra dans l'emploi du temps sous la forme horaire hebdomadaire ou regroupement sur plusieurs périodes. ➤ Dans un cadre plus général l'emploi du temps élèves devrait faire apparaître les dispositifs : co-intervention, chef d'œuvre et accompagnement renforcé (consolidation des acquis, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation).
Outil d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans les bulletins scolaires périodiques, privilégier une seule rubrique pour l'enseignement professionnel, des sous-rubriques par unité certificative ou par bloc de compétences, dans laquelle une synthèse d'acquisition des compétences des jeunes est construite collégalement par l'équipe de professeurs. Elle évoque au minimum des constats et des conseils pour progresser. Les libellés des compétences sont conformes aux annexes du LSL pour les BAC PRO ou des référentiels pour les CAP. ➤ Dans les filières disposant d'un outil de suivi d'acquisition de compétences, le bilan intermédiaire de compétences est joint à chaque bulletin périodique.

<p>Démarches incontournables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construire un plan prévisionnel de formation commun pour une spécialité de diplôme en y intégrant les activités menées en co-intervention, en chef d'œuvre. ➤ Rendre compte du niveau de maîtrise des compétences. <p>Ces deux démarches s'appuient sur des outils conçus, formalisés et utilisés en équipe.</p>
<p>Semaine d'intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer des activités favorisant la connaissance de chaque jeune et de son projet professionnel (BO n°13 du 31 mars 2016 : réussir l'entrée au lycée professionnel).
<p>Implication des enseignants DMA au sein du conseil pédagogique</p>	<p>Les enseignants de Design et métiers d'art participent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La formalisation du projet d'accompagnement renforcé, en particulier l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix d'orientation (préparation à l'insertion professionnelle et préparation aux poursuites d'études) ➤ La formalisation des activités menées dans le cadre de la co-intervention ➤ La réflexion sur la construction des projets de chef d'œuvre ➤ L'organisation de la semaine d'intégration
<p>Exemple de démarche pédagogique</p>	 <p>Le diagramme illustre une démarche pédagogique en cinq étapes, représentées par des icônes dans des cercles bleus reliés par une ligne horizontale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Étape 1 : Icône d'une loupe. Description : Le choix du projet support. Étape 2 : Icône d'une souris cliquant. Description : L'identification des potentiels pédagogiques du projet support. Étape 3 : Icône d'un document avec des points de liste. Description : L'élaboration des scénarios pédagogiques. Étape 4 : Icône d'un document avec des lignes de texte. Description : La production des séquences pédagogiques. Étape 5 : Icône d'un cercle de points. Description : La définition des activités élèves.

 <p>ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>IEN 2d degré</p> <p>03/2022</p>	<p>REPERES POUR EVALUER LES ELEVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE</p>
<p><i>Introduction</i></p>	<p>Dix mots... évaluer (André de Peretti)</p> <p>« Évaluer sans dévaluer » (Gérard De Vecchi) car étymologiquement évaluer c'est faire apparaître de la valeur, autrement dit c'est valoriser.</p> 	
<p><i>Objectifs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'engager dans une démarche d'évaluation constructive pour : <ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'évaluation un outil au service des apprentissages des élèves • Donner du sens à l'évaluation des compétences pour les apprenants • Développer un usage raisonné de la note... de la moyenne... /construire une évaluation objective (exclure l'évaluation sanction dans les apprentissages, n'évaluer que ce qui doit être évalué) • Élaborer une communication pertinente sur les acquisitions ➤ Partager les pratiques d'évaluation pour des regards croisés sur l'élève 	
<p><i>De la démarche d'évaluation des productions au suivi des progrès de l'élève</i></p>	<p>Les questions à se poser pour construire une démarche d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels outils pour quelles évaluations ? ➤ Quels attendus (démarche de l'élève) ? ➤ Quels critères, quels indicateurs, quels descripteurs ? ➤ Quels niveaux de maîtrise ? ➤ Comment apprécier l'évolution des niveaux de maîtrise des compétences ? ➤ Comment exploiter le suivi ? <p>Point de vigilance : différencier la fonction "rendre compte" (communication) de la fonction "se rendre compte" (auto positionnement – autoévaluation).</p>	
<p><i>Outils de positionnement et de communication</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappel de la spécificité du LSL Pro ➤ Bulletins scolaires ➤ Pronote, CPRO STI, Sacoche, C-PRO, tableurs... ➤ Grilles nationales et académiques d'évaluation (si elles existent), sinon, outil développé par l'équipe enseignante en cohérence avec les attentes institutionnelles 	

Différents types/formes d'évaluation

- **Diagnostique** : *Évaluation intervenant au début, voire au cours d'un apprentissage ou d'une formation, qui permet de repérer et d'identifier les difficultés rencontrées par l'élève ou l'étudiant afin d'y apporter des réponses pédagogiques adaptées.*
- **Formative** : *Évaluation intervenant au cours d'un apprentissage ou d'une formation, qui permet à l'élève ou à l'étudiant de prendre conscience de ses acquis et des difficultés rencontrées, et de découvrir par lui-même les moyens de progresser.*
- **Formatrice** : *Évaluation impliquant les apprenants dans le processus d'évaluation formative, en les amenant à s'approprier les critères d'évaluation, et en les responsabilisant face aux processus de gestion des erreurs. C'est de l'autoévaluation formative.*
- **Sommative** : *Évaluation intervenant au terme d'un processus d'apprentissage ou de formation afin de mesurer les acquis de l'élève ou de l'étudiant.*
- **Certificative** : *Évaluation sommative sanctionnée par la délivrance d'une attestation.*

L'évaluation au cœur des compétences des enseignants

(Arrêté du 1^{er} juillet 2013)

Compétence P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

1. En situation d'apprentissage, **repérer les difficultés des élèves** afin mieux assurer la progression des apprentissages
2. **Construire et utiliser** des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
3. Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et **mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.**
4. **Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto--évaluation.**
5. **Communiquer** aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
6. **Inscrire l'évaluation** des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation

Ouvrages :

- ANTIBI André, « La constante macabre », Editions Math'Adore, 2003
- ASTOLFI Jean-Pierre, « [L'erreur, un outil pour enseigner](#) », ESF, 1997
- DE VECCHI Gérard, « Évaluer sans dévaluer et évaluer les compétences », Hachette éducation, 2012
- DELMORME Charles, « L'évaluation en question », CEPEC - Paris : ESF Pédagogies, 1990
- HADJI Charles, " L'évaluation règles du jeu : des intentions aux outils", Paris, ESF Pédagogies, 1990
- MERLE Pierre, « [L'évaluation des élèves](#), enquête sur le jugement professoral », PUF, 1996
- MERLE Pierre, « [À quoi servent les notes ?](#) », Editions Sciences Humaines, 2016
- PERRENOUD Philippe, « Construire des compétences, est-ce tourner le dos aux savoirs ? » Pédagogie collégiale, 1998
- PIERON Henri, « La docimologie », Paris, PUF, 1963
- ROEGIERS Xavier, « L'école et l'évaluation », De Boeck Supérieur, 2010
- TARDIF Jacques, « L'évaluation des compétences : Documenter le parcours de développement ». Montréal, Chenelière Éducation, 2006
- VIAL Michel, « *Se repérer dans les modèles de l'évaluation : Méthodes – Dispositifs – Outils* », Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2012

Articles :

- Dossier de veille de l'IFÉ n° 94, « Évaluer pour (mieux) faire apprendre », septembre 2014
- LECLERCQ Dieudonné, NICAISE Julien, DEUMEUSE Marc, « Docimologie critique : des difficultés de noter et d'attribuer des notes aux élèves », Les éditions de l'Université de Liège, pp.273-292, 2004
- Les Cahiers pédagogiques, <https://www.cahiers-pedagogiques.com/>
 - n°568 « L'évaluation pour apprendre »
 - n°438 « L'évaluation des élèves »

Sitographie :

- MULLER François, « [Évaluer « pour » les apprentissages ça marche](#) »
- Conférence Nationale de l'évaluation, [rapport de jury](#), 2015



Animation commentée

